

Édition abonnés jeudi 14 février 2008
Perpignan

Pour se faire entendre, la FDSEA diversifie sa stratégie d'action

Devant les crises à répétition et des pratiques qu'il dénonce, le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, a annoncé le recours à des procédures judiciaires et à un appel aux consommateurs.



Nous *allons devenir procéduriers*". Jean-Marie Roger, le président de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) a annoncé hier qu'il allait porter devant la justice toutes les anomalies qu'il dénonce déjà depuis longtemps, aussi bien dans le domaine de la distribution des produits agricoles que dans les distorsions de concurrence. Il a d'abord traité le sujet le plus brûlant, qui est la crise de la salade dont le prix moyen de 7 euros le colis de 12 pieds "départ coopérative" en décembre, s'était effondré à 3 euros, en expliquant qu'il ne s'agissait pas de surproduction. Jean-Marie Roger a témoigné : *"nos salades trouvent preneur et le prix du pied vendu en rayon, qui va de 0,8 à 1,5 euro pourrait permettre de rémunérer le producteur. Mais ce n'est pas le cas et il y a des gens qui font des bénéfices sur notre dos. Le problème est donc le partage de la valeur ajoutée et nous demandons à l'Etat de mieux arbitrer le commerce en France, car on nous livre en pâture aux grandes centrales d'achats. Nous ne demandons pas des subventions, mais un arbitrage"*.

"Nous ne laisserons rien passer" Il a dénoncé d'autres pratiques, en affirmant que les syndicalistes avaient pu les constater eux-mêmes, comme le fait de vendre sous origine "France" des fruits et légumes produits ailleurs. *"Jusqu'ici, nous nous sommes contentés de demander au distributeur de rectifier, mais si nous en trouvons à nouveau nous attaquerons en justice. Nous ne laisserons rien passer"*. Il a aussi annoncé : *"nous allons mettre le paquet sur les ristournes et les marges arrière et nous irons au tribunal. Nous n'hésiterons pas à mettre des factures en ligne sur notre site (1)"*. Autre objectif affiché par la FDSEA : *"nous souhaitons nous rapprocher des associations de consommateurs, car dans cette affaire ils sont lésés, comme l'agriculteur"*. Pour mener ce combat, il a annoncé que le syndicat départemental se ferait épauler par les importants moyens juridiques de la FNSEA nationale.

Jean-Marie Roger se sent d'autant plus motivé, qu'il vient lui-même de recevoir une convocation du Tribunal correctionnel de Perpignan pour le 10 juin prochain. Il a été mis en examen avec trois autres syndicalistes (Michel Guallar, Pierre Espejo et Jean Pallure) pour

"destruction de biens privés". Le 28 août 2004, lors d'une manifestation contre la mévente des fruits d'été, des Caddies avaient été lancés dans la Basse.

De son côté, Jean-Marie Roger a fait appel à la justice : "dans l'affaire de la SOCODIVIN, je viens de me constituer partie civile en tant que président de la FDSEA. Cette affaire n'avance pas, alors qu'elle provoque des dégâts considérables dans les caves coopératives et les vignerons indépendants à qui 6 millions d'euros ont été extorqués. Si nous pouvons démontrer qu'il y a eu faillite frauduleuse, des têtes tomberont".

Enfin, il s'est déclaré solidaire des agriculteurs du Gard et de l'Hérault qui ont vidé des camions espagnols pour protester contre l'utilisation dans ce pays de pesticides interdits en France : "nous sommes en concurrence sur un marché unique et si un produit n'est pas bon en France, il ne doit pas l'être en Espagne".

B. Rieu

(1) www.fdsea66.fr